



PRIÈRE

DIX HEURES

Présentation d'une pétition :

M^{me} DRIEDGER — Demande au ministre de la Santé et au premier ministre d'ordonner à l'Office régional de la santé de Winnipeg de ne pas donner suite à son intention de déménager, à l'extérieur de Transcona, le Health Centre situé au 108 de la rue Bond, mais plutôt d'étudier la possibilité de lui trouver des locaux au centre-ville de Transcona. (M. Dean, N. Kiesman, R. Mann et autres)

Lecture et dépôt d'une pétition :

M^{me} DRIEDGER — Demande au ministre de la Santé et au premier ministre d'ordonner à l'Office régional de la santé de Winnipeg de ne pas donner suite à son intention de déménager, à l'extérieur de Transcona, le Health Centre situé au 108 de la rue Bond, mais plutôt d'étudier la possibilité de lui trouver des locaux au centre-ville de Transcona. (J. Andrusiak, M. Elnisky, J. Elnisky et autres)

M. le *ministre* MACKINTOSH dépose :

le rapport annuel du ministère de la Justice et du Fonds des initiatives concernant l'administration de la justice pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2000;

(Document parlementaire n° 24)

le rapport annuel de l'Organisme chargé des enquêtes sur l'application de la loi pour l'année qui s'est terminée le 31 décembre 1999;

(Document parlementaire n° 25)

le rapport annuel du curateur public pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2000;

(Document parlementaire n° 26)

le rapport annuel de la Société d'aide juridique du Manitoba pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2000;

(Document parlementaire n° 27)

le rapport annuel de la Commission des droits de la personne du Manitoba pour l'année qui s'est terminée le 31 décembre 1999;

(Document parlementaire n° 28)

le rapport annuel de la Division de la justice criminelle — Services aux victimes, ministère de la Justice — pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2000;

(Document parlementaire n° 29)

une copie des *Règlements du Manitoba* 149/99 à 156/2000 enregistrés en application de la *Loi sur les textes réglementaires*.

(Document parlementaire n° 30)

Pendant la période des questions orales, M. LAURENDEAU invoque le *Règlement* au sujet du terme « untruth » qu'a utilisé la ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation et demande une rétractation.

M. le *ministre* MACKINTOSH intervient sur le rappel au *Règlement*. Le président demande à la ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation de se rétracter de façon non équivoque.

M^{me} la *ministre* WOWCHUK se rétracte.

Conformément au paragraphe 23(1) du *Règlement*, M. TWEED, M^{me} ALLAN ainsi que MM. CUMMINGS, SMITH (Brandon-Ouest) et MAGUIRE font des déclarations de député.

Sur la motion de M. DYCK, l'Assemblée modifie comme suit la composition des comités permanents indiqués ci-après :

Modifications législatives

M. MURRAY remplace M^{me} SMITH (Fort Garry).

M. PITURA remplace M. PENNER (Emerson).

M. PRAZNIK remplace M. FAURSCHOU.

Relations industrielles

M. TWEED remplace M^{me} SMITH (Fort Garry).

M^{me} STEFANSON remplace M. PENNER (Emerson).

Sur la motion de M. DEWAR, l'Assemblée modifie comme suit la composition des comités permanents indiqués ci-après :

Relations industrielles

M^{me} la *ministre* MCGIFFORD remplace M. le *ministre* LEMIEUX.

M^{me} CERILLI remplace M. SMITH (Brandon-Ouest).

Modifications législatives

M^{me} la *ministre* FRIESEN remplace M. le *ministre* CALDWELL.
M. le *ministre* ROBINSON remplace M. le *ministre* SALE.
M. le *ministre* MACKINTOSH remplace M. REID.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. STRUTHERS voulant que soit présentée au lieutenant-gouverneur l'adresse suivante :

Nous, députés à l'Assemblée législative du Manitoba, vous remercions bien humblement du discours que vous avez prononcé à l'ouverture de la deuxième session de la trente-septième Législature du Manitoba.

L'Assemblée reprend également le débat sur la motion de M. MURRAY voulant que la motion soit amendée par adjonction, à la fin, de ce qui suit :

Cependant, l'Assemblée déplore que le gouvernement :

a) n'ait pas respecté les promesses qu'il a faites dans le discours du trône du 25 novembre 1999 : il n'a pas mis fin à la médecine de couloir, il n'a pas réglé les problèmes endémiques de recrutement de professionnels de la santé dans la province, il n'a pas amélioré le système des soins à domicile, il n'a pas permis aux parents d'enfants qui commencent la troisième année d'avoir accès aux évaluations d'aptitudes en mathématiques et en lecture au début de l'année scolaire, il n'a pas offert de solutions de rechange intéressantes aux jeunes qui risquent de commettre des crimes, il n'a pas assuré un avenir viable aux fermes familiales de la province et il n'a pas élaboré une nouvelle stratégie de développement économique;

b) n'ait pas aidé les citoyens manitobains et leur système de santé à faire face aux défis qui se présentent à eux;

c) n'ait pas garanti aux Manitobains et aux Manitobaines qu'il ne s'approprierait pas les excédents budgétaires des sociétés de la Couronne comme il a essayé de le faire avec ceux de la Société d'assurance publique du Manitoba;

d) n'ait pas dévoilé de stratégies de développement économique à long terme qui prévoient notamment un dégrèvement fiscal appréciable dont pourrait profiter les familles et les entreprises, ce qui a diminué la concurrentialité de la province sur les marchés nationaux et mondiaux;

e) n'ait pas mis en place des mesures efficaces visant à maintenir la croissance économique et à stimuler la création d'emplois, ce qui a fait du Manitoba un endroit moins attrayant où vivre, où s'établir, où investir et où élever une famille;

f) n'ait pas étudié la participation de la province au programme national d'infrastructures et les possibilités de mise en chantier, au Manitoba, de projets découlant de ce programme;

g) n'ait pas élaboré de plan fixant un échéancier clair répondant aux besoins en matière de protection contre les inondations dans la vallée de la rivière Rouge et ailleurs;

h) n'ait pas accordé rapidement une indemnisation suffisante aux personnes sinistrées en raison des inondations et de la saturation excessive du sol au printemps 1999 dans le sud-ouest du Manitoba et à l'automne 2000 dans le sud-est du Manitoba;

i) n'ait pas conclu une entente prévoyant la création d'un programme national de sécurité du revenu agricole qui répondrait aux besoins des agriculteurs de la province;

j) n'ait pas assumé les conséquences de la piètre gestion de l'expansion des jeux de hasard qui s'est traduite par la création de cinq casinos des Premières nations;

k) n'ait pas élaboré une vision et un plan d'avenir pour la province,

et qu'il ait, de ce fait, perdu la confiance de l'Assemblée et de la population du Manitoba.

Le débat sur l'amendement se poursuit.

M. PENNER (Emerson), M. le *ministre* ASHTON ainsi que M. GERRARD interviennent.

M. TWEED exerce son droit de parole jusqu'à 12 h 30 et le conserve pour la reprise du débat.

La séance est levée à 12 h 30, et l'Assemblée ajourne ses travaux à lundi prochain, 13 h 30.

Le président,

George Hickes